

POUILLY INFOS

www.pouilly-en-auxois.fr

Bulletin Municipal de Pouilly-en-Auxois N°37 - JUILLET 2015



LE MOT DU MAIRE

Sommaire

P.1	Le mot du maire
P.2	Pouilly insolite
P.3 - 11	Comptes-rendus
P.12- 13	Ça s'est passé à Pouilly
P.14	École maternelle
P.15 -16	École primaire
P.17	Collège
P.18	Notre-Dame
P.19	Bibliothèque
P.20	Les Épiciers de Pouilly
P.21	Travaux
P.22	Don du sang
P.23	L'écho de la Sirène-L'état civil
P.24	Calendrier et brèves

Mes chers concitoyens,

Comme vous le verrez à la lecture de ce bulletin, l'activité municipale n'a pas été perturbée par «l'agitation» de ce début d'année.

De nombreux dossiers sont lancés : Tennis couvert pour lequel nous attendons impatiemment la livraison, fixée initialement à fin juillet...2015, Maison de santé, l'accessibilité des bâtiments communaux, la vidéo-protection, les travaux de voiries qui ont débuté fin juin (Promenade du Canal, Allée des Platanes...), la sécurité routière (zone de rencontre 20 km/h Espace JC Patriarche, Zone 30 rue du Dr Gagey, aménagements favorisant le respect de la limitation de vitesse à 30 km/h Rue Notre Dame et qui interviendront après les travaux de voirie de l'impasse de l'Eglise.....).

Le plan d'action pour le deuxième semestre est lancé et concernera principalement : la consultation des entreprises en vue de la création d'un parking d'une dizaine de places, Rue du Chat Fou, avec toujours comme objectif de créer une zone bleue au centre-bourg pour favoriser l'accès aux commerces,

La consultation d'un maître d'œuvre concernant la préservation de la toiture de la Chapelle Notre Dame Trouvée, patrimoine communal qui malheureusement, se dégrade au fil du temps,

La mise en place du Conseil Municipal Jeunes qui se fera en étroite collaboration avec les enseignants. Ce Conseil Municipal Jeunes sera composé des élèves issus des classes de CM1, CM2 et 6^{ème} des écoles de Pouilly (Georges Virely, Notre Dame et Collège), élection envisagée en novembre 2015,

La préparation des activités périscolaires, les NAP, pour la prochaine rentrée scolaire, de nouvelles activités (initiation à la langue anglaise, jardinage....) viendront remplacer ou compléter des activités déjà en place. Nous avons aussi procédé à l'inconcevable exercice budgétaire annuel, nous dégageons un excédent global de 285 279.58€. Néanmoins, le contexte budgétaire évolue et l'effet de ciseaux lié à la baisse des dotations de l'état et aux nouvelles charges attribuées à la commune (NAP par exemple) nous amène à être encore plus rigoureux dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il nous faut aussi anticiper les vraisemblables modifications d'organisations territoriales à venir d'ici 2017 : mutualisation des moyens, mutualisation des services, transferts de compétences (urbanisme, eau et assainissement.....), évolution des périmètres de communauté de communes.... La commune nouvelle, sujet sur lequel les maires des communes de Civry en Montagne, Thoisy le Désert, Chailly sur Armançon et Pouilly en Auxois poursuivent la réflexion. Il est important de savoir qu'une commune nouvelle créée avant le 01 janvier 2016 permet de neutraliser la baisse des dotations, c'est un impact de plus de 100 000€ pour la seule commune de Pouilly.

En perspective de ces évolutions et afin de gérer au mieux le départ en retraite du Secrétaire de mairie, j'ai proposé au conseil municipal de prendre des mesures transitoires en différant la couverture du poste. Nous pourrions ainsi adapter le profil et le niveau du futur secrétaire aux missions qui nous seront alors dévolues. Ces mesures transitoires nous permettraient de ne pas obérer l'avenir par un recrutement inadapté!

Notre capacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement doit nous permettre d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés : maintenir la fiscalité à un niveau raisonnable, les taux communaux actuels n'ont pas évolué depuis 2008, et préserver notre capacité à investir, investissements contribuant à l'attractivité de notre territoire (Maison de santé).

Une grande satisfaction pour la commune de Pouilly en Auxois, le jury du Comité Départemental Olympique et Sportif a désigné Pouilly en Auxois «Commune la Plus Sportive 2015» dans la catégorie de moins de 3000 habitants. Cette reconnaissance est bien sûr liée à l'évolution des clubs sportifs de notre commune, à leur dynamisme, à leurs résultats mais aussi liée à la diversité des équipements sportifs mis à disposition et à l'engagement de l'équipe communale pour le sport tant sur le plan financier que sur le soutien humain.

Je conclurai en vous souhaitant de bonnes vacances à toutes et tous et si vous restez à Pouilly, venez partager de bons moments de convivialité lors des manifestations organisées par les associations (concert, tournois sportifs) ou par la municipalité (Tour de Côte d'Or cycliste, 14 juillet...).



Le Maire
Bernard MILLOIR

Infos

Propreté de la commune : Tous responsables !

Dernièrement, un concitoyen m'a interpellé dans la presse locale sur le manque propreté des rues, des trottoirs de notre commune.

Il me paraît important de rappeler que la propreté de la commune est l'affaire de tous et n'est pas réservé aux seuls agents communaux. Il appartient à chacun de respecter son environnement en faisant preuve de civisme.

Pourtant, il n'est pas rare d'observer un total irrespect du domaine public (jet de mégots, de canettes, de papiers divers dépôt de toute sorte au point d'apport volontaire sans oublier les déjections canines !!!!! Sur ce dernier point, je rappelle que chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal de compagnie ne souille ni voies publiques, ni espaces verts! Il est aussi interdit de nourrir les animaux errants dans quelque espace public que ce soit. Cela nous vaut actuellement une prolifération de chats en plusieurs endroits de la commune.

Concernant les «homo sapiens» que nous sommes, Il est aussi interdit de faire ses besoins naturels sur la voie publique, remarque superflue allez-vous dire !!! Pourtant et tout récemment, j'ai surpris un énergumène qui se «délestait» sans vergogne dans les espaces verts de la Cour de la Mairie. Bien entendu, mes remarques lui ont déplu et il a fini par m'insulter avec menace d'agression. Faire preuve de civisme, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour certains !!!

Le Maire
Bernard MILLOIR

Infos pratiques

Pendant la période estivale, soit du 06 juillet au 21 août 2015 inclus, le secrétariat de mairie sera fermé tous les après-midis.

Pouilly insolite

Voici deux photos prises dans Pouilly, à vous de deviner où elles se situent.
La réponse sera donnée dans le prochain Pouilly Infos.

Les photos proviennent du travail réalisé par la classe de CE2/CM1 de l'école primaire Georges Virely pendant l'année scolaire 2013-2014, qui répondait au projet de circonscription «Regards sur mon village»



Photo 1



Photo 2

Voici les réponses du précédent numéro :



Photo 1 : Colombier école maternelle



Photo 2 : Porte à côté du tabac-presse

Séance ordinaire du mercredi 01 avril 2015 à 20h00

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mmes Monique GARNIER, Karine BASSARD, Annick RADIGON, M. René DESSEREE, Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)
Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard Milloir)
Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 9 février est approuvé à l'unanimité.

1. Maison de Santé Pluridisciplinaire

Avant d'aborder le sujet, M. le Maire souhaite faire une mise au point.

Lors du Conseil Municipal du 1er juillet, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité de construire la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) en lieu et place du Foirail.

Or M. le Maire a été appelé très récemment par la Direction de l'EHPAD l'informant qu'un élu du conseil municipal avait visité l'ancien EHPAD. Cette visite avait soi-disant pour but d'étudier un projet pour cet immeuble. Projet qui aurait consisté à l'acheter 800 000€, à le réhabiliter pour y installer la future maison de santé, les services de la mairie, une maison des associations, les services de la Communauté de Communes Auxois Sud et autre....

M. le maire s'étonne de cette démarche car il n'a mandaté personne. Il s'étonne également qu'un élu du conseil municipal puisse remettre en cause un projet voté à l'unanimité.

La directrice de l'EHPAD a également téléphoné au Président de la Communauté de Communes pour l'informer de cette démarche; ce dernier a confirmé qu'il n'avait mandaté personne et n'avait pas de projet en ce sens.

L'élú concerné répond avoir fait cette visite dans un cadre personnel. Il avait ce projet au moment des élections municipales. Il souhaitait visiter les locaux, ce que le personnel d'entretien de l'EHPAD a accepté. Pour lui, il s'agissait d'une simple rencontre informelle. M. le Maire indique que le temps des élections est passé et qu'il est grand temps maintenant de tourner la page.

Pour conclure sur cette mise au point concernant le choix de l'emplacement de la MSP, M. le Maire cite sa réponse faite lors du CM du 01/07 : "l'emplacement de l'ancien EHPAD ne convient pas et ce, pour deux raisons :

1/ nous n'avons pas besoin d'une telle surface pour la MSP,

2/ cette solution occasionnerait un surcoût trop important. L'achat de cet établissement qui n'est pas propriété de la commune et le coût des travaux de rénovation doubleraient l'investissement par rapport à une construction neuve ".

M. le Maire présente ensuite le plan de financement prévisionnel estimé par la SAMOP.

M. le maire précise que les recettes prévisibles représentent le maximum des subventions qui peuvent être octroyées (80% de subventions) et que le plan de financement pourra être revu en fonction des montants de subvention accordés, la variable d'ajustement étant l'emprunt communal dans le respect des contraintes budgétaires communales, faute de quoi le projet ne pourrait voir le jour.

Il propose de demander les subventions suivantes :

Le Conseil Régional	aide plafonnée à 150 000€
Le Conseil Général	aide plafonnée à 250 000€
La DETR	836 215€
FAEDER	988 900€
Le solde sera financé par un emprunt communal, soit	562 088€

Par 18 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal adopte le principe de l'opération de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire pour un montant estimatif de 2.787.083 €.

M. le Maire, en réponse à un élu, précise que ce n'est qu'une fois qu'on aura connaissance des chiffres exacts qu'il sera possible d'annoncer un coût au mètre carré aux professionnels de santé. Cette délibération permet de déposer les demandes de subvention.

2. Bâtiments communaux

• Restos du cœur

Actuellement le bâtiment des restos du cœur est situé Rue du Sergent Stéphane Mazeau. C'est un bâtiment en location, maintenant inadapté, coûteux en fonctionnement (chauffage....etc) et à la limite de l'insalubrité. De plus, les conditions d'accueil ne répondent plus aux normes en vigueur (accessibilité etc ...).

La commune a l'opportunité de réhabiliter l'ancien bâtiment des services techniques.

La toiture, les portes extérieures sont à revoir, les deux annexes accolées au bâtiment sont à démolir, l'aménagement intérieur sera réhabilité en totalité sans avoir à modifier la répartition des zones existantes (mur porteur...).

La commune aurait à prendre en charge le clos et le couvert sachant que les portes existantes situées à l'extrême droite du bâtiment seraient réhabilitées par le chantier d'insertion des restos du cœur.

Les travaux d'aménagements intérieurs seraient également pris en charge par ce chantier d'insertion, les matériaux étant pris en charge par la commune.

Compte-rendu

Séance ordinaire du mercredi 01 avril 2015 à 20h00 (suite)

Deux délibérations sont prises :

Au niveau de la toiture

Trois entreprises ont été consultées :

- Entreprise Chevallier (21320 Meilly sur Rouvres)	24 781,64€
- Entreprise Gérard Eric (21350 Soussey sur Brionne)	24 182,05€
- Entreprise espace Couverture (21390 Précy sous Thil)	24 504,92€

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Chevallier qui présente le meilleur dossier technique.

Au niveau de la réhabilitation du bâtiment des services techniques

coût des travaux :

- Réhabilitation de la toiture	24 781,64€ HT
- Travaux de maçonnerie et drainage	7 486,21€ HT
- Menuiserie et vitrage	6 256,76 € HT
- Matériaux pour aménagement (chantier d'insertion)	30 000,00€ HT
TOTAL	68 524,51€ HT

Le Conseil Municipal accepte ces travaux à l'unanimité.

• Salle d'études/Garderie

Ces travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal pour un montant de 8.420,53 € HT sont éligibles au programme de subvention "Village Côte d'Or" à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux à l'unanimité.

• Accessibilité des bâtiments communaux

Le diagnostic a été effectué lors du précédent mandat par le bureau VERITAS, s'agissant d'une loi de 2005.

Sur la base de l'estimation des coûts établie en 2012 et qui n'a pas été revalorisée depuis,

Ecole maternelle : 4 000€,

Ecole primaire :

- Accès à la salle informatique : 73 000€,
- Accès aux bâtiments : 100 000€,

Mairie : 23 000€,

Maison de la musique : 16 000€,

Salle polyvalente : 8 000€,

Généalogie : 6 000€,

Eglise : 23 000€,

Salle de judo : 14 000€.

La salle des fêtes plus la salle garderie située dessous et pour lesquels le diagnostic a été mis à jour en 01/2013 porte sur une estimation minimale 200 000€.

La Chapelle Notre Dame Trouvée au-delà des travaux de toiture : 15 000€.

Il faut établir avant le 27/09/15 un dossier Ad'AP patrimonial (agenda d'accessibilité programmée) qui doit reprendre le descriptif des travaux, la programmation : financière et calendaire.

Ces travaux seront programmés sur 3, 6 ou 9 ans.

Concernant les bâtiments de la capitainerie et de la salle omnisports, M. le Maire proposera lors d'un prochain Conseil Municipal de céder ces bâtiments pour 1 euro à la Communauté de Communes, la Commune n'ayant plus depuis longtemps les compétences tourisme, bâtiments des sports.

3. Information Vidéo-protection

Lors du Conseil Municipal du 9 février 2015, le Conseil Municipal a choisi "l'hypothèse 2" qui comporte treize caméras liées à la protection des espaces et six caméras liées aux flux.

Compte tenu de la complexité technique, M. le Maire a demandé une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le bureau d'études est "Ingénis Consulting". Le coût de l'AMO est de 8 400€ HT.

La demande de subvention au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) doit être déposée avant le 11 juin. Les taux de subvention accordés sont calculés au cas par cas, dans le cadre d'une fourchette de 20 à 40% au regard du caractère prioritaire du projet et de la capacité financière du porteur de projet.

4. Association de communes

Sur la base d'un document établi par l'AMF (Association des Maires de France), M. le Maire évoque le dispositif de la "commune nouvelle" a été créée par la loi de décembre 2010. il précise que les communes qui s'associent restent, jusqu'en 2020, avec la même représentation qu'aujourd'hui au sein de leurs conseils municipaux respectifs.

Les trois objectifs principaux de ce nouveau dispositif sont de préparer l'avenir, de répondre à la mutualisation des moyens, et de



Séance ordinaire du mercredi 01 avril 2015 à 20h00 (suite)

renforcer la place de la commune au sein des communautés de communes qui pourraient voir leurs périmètres évoluer. Un autre avantage non négligeable offert par ce nouveau dispositif concerne l'aspect financier. En effet, les communes nouvelles créées avant le 01/01/2016 ne subiront pas la baisse des dotations sur la période 2016/2018, ce qui représente pour Pouilly un enjeu financier d'environ 100 000€.

Un impératif pour créer et organiser ces communes nouvelles, les communes doivent être contiguës et chaque Conseil Municipal concerné doit donner son accord.

Une réunion informelle a eu lieu le 21 février 2015 entre les maires de Pouilly en Auxois, Créancey, Bellenot, Chailly, Thoisy le Désert et Civry en Montagne.

A l'issue de cette réunion informelle, il a été décidé de proposer au Président de la Communauté de Communes d'organiser une réunion à destination de l'ensemble des maires de la Communauté de Communes de l'Auxois Sud. Ensuite, et pour les communes qui souhaitent se regrouper, les Conseils Municipaux concernés seront informés précisément sur les conséquences du projet de regroupement avec l'appui de la sous-préfecture et des services de la Trésorerie.

5. Syndicat mixte du barrage de Chamboux

Les communes de Saulieu et Thoisy la Berchère souhaitent quitter le syndicat mixte de Chamboux. Chaque commune membre du syndicat doit donner son accord. La commune de Chailly quant à elle souhaite intégrer le syndicat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ces modifications.

6. Demande de subvention

Cette demande concerne le concours des animaux de boucherie qui se tenait à Dijon et qui aura lieu cette année à Pouilly : le "Bœuf de Pâques". Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 300€.

7. Affaires diverses

• Redevance Télécom

Comme chaque année, la commune demande une redevance à France Télécom pour l'occupation du domaine public. Cette redevance s'élève à 2 692,89€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

• Vente des anciens mâts d'éclairage

La commune de Saulieu souhaite acheter à la commune de Pouilly les quatre mâts et spots d'éclairage que nous avons en stock depuis la construction du nouveau terrain de foot en gazon synthétique. La SPIE qui a déjà traité ce genre d'opération propose de céder ces quatre mâts pour la somme 2 000€ sachant que la commune n'en a aucune utilité. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de proposer ce prix à la commune de Saulieu.

• Calendrier des réunions

10 avril à 19h30 : Commission finances élargie à l'ensemble des conseillers municipaux

14 avril à 20 h : Conseil Municipal (vote du budget)

• Fêtes et cérémonies

Programme du 8 mai :

9h30 : messe

10h30 : monument aux morts (avec défilé jusqu'à l'arbre de la Liberté)

11h30 : vin d'honneur à la salle polyvalente

• Suite à l'intervention d'une association soutenant les malades autistes, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la journée internationale de l'autisme se déroule le 2 avril.

8. Personnel communal

• ATSEM

M. le Maire propose la modification du temps de travail de deux ATSEM qui se voient confier de nouveaux travaux. Cette modification a été acceptée au préalable par les intéressées.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux changements de contrats.

• Poste du secrétaire général des services

M. le Maire demande à M. Adam de quitter la salle s'agissant de la couverture du poste de Secrétaire Général des Services puisque M. Daniel Adam va faire valoir ses droits à la retraite le 01/08/2015. La couverture de ce poste est donc à envisager sachant que c'est un poste stratégique puisqu'un secrétaire de mairie en milieu rural est un métier aux multiples facettes. Le secrétaire de mairie est aujourd'hui l'appui technique, administratif et juridique des élus et plus particulièrement du maire.

Compte-rendu

Séance ordinaire du mercredi 01 avril 2015 à 20h00 (fin)

M. le Maire expose le contenu de sa réflexion :

La première solution serait de recruter un profil identique, ce serait le plus confortable.

Toutefois, si nous nous projetons dans un avenir proche à horizon deux ans, nous devons nous poser les questions suivantes :

- quelles compétences garderont les communes (il est déjà évoqué le transfert obligatoire aux intercommunalités de l'eau et de l'assainissement)?
- Quid de la compétence scolaire et périscolaire?
- Aurons-nous toujours à traiter, au niveau communal, des questions d'urbanisme (ne parle-t-on pas de SCOT, de PLUI à horizon 2017 etc...)?
- Quels seront les effets de la mutualisation des services, les communautés de communes ont à produire un schéma de mutualisation pour fin 2015?
- Quels seront les périmètres des communautés de communes à horizon deux ans? C'est un sujet qui est à l'ordre du jour des commissions départementales, de la coopération intercommunales, et des nouveaux périmètres intercommunaux pourraient être définis avant 2016.
- Quels seront les futurs périmètres des communes?

Il est donc urgent d'attendre et ce serait irresponsable de recruter un profil identique à celui de M. Adam, poste de catégorie A. Néanmoins, aujourd'hui, nous avons toujours à assumer ces missions et besoin de l'expertise nécessaire.

La deuxième solution serait alors d'organiser une solution temporaire nous permettant d'attendre ces futures profondes mutations et ainsi pouvoir adapter le profil et le grade du futur recruté aux activités qui resteraient au niveau communal.

Cette solution transitoire passerait par :

- La suppression du poste de secrétaire de mairie actuel,
- La gestion transitoire qui nous permettrait de ne pas obérer l'avenir et ce, le temps nécessaire (1 an, 2 ans) par un système de contrat de vacation. Les vacations seraient alors assurées par M. Adam en qualité d'agent de développement et porteraient sur des besoins ponctuels et sur les principales missions suivantes :
 - comptabilité, finances, budget
 - mise en œuvre des dossiers d'accessibilité
 - mise en œuvre et suivi du dossier de révision complexe du PLU
 - organisation des élections (déjà une de programmée en fin d'année)
 - contrôle de la rédaction des actes administratifs
- ...

Le management du personnel serait alors placé sous la responsabilité du maire et par délégation confiée en partie aux adjoints concernés, à savoir adjoint aux travaux pour les services techniques et adjoint aux affaires scolaires et aux affaires culturelles pour ce qui est du scolaire, périscolaire et bibliothèque.

M. le Maire indique que ce sujet sera évoqué à nouveau lors d'un prochain Conseil Municipal au cours duquel il proposera aux élus de se positionner sur cette articulation transitoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015 à 20h00

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Yves COURTOT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Stéphane ROUX (procuration à Eric Piesvaux), M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard Milloir), M. Gérard CUROT (procuration à Annie Henneau), M. Christian CLEMENT (procuration à René Dessérée)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

• COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire et se décomposant de la manière suivante :

Budget principal

La section de fonctionnement présente un excédent de
La section d'investissement présente un déficit de

436 861,70 €

151 582,12 €

Soit un excédent global de

285 279,58 €

Compte-rendu

Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015 à 20h00 (suite)

Budgets annexes

Distribution d'eau potable

La section de fonctionnement présente un excédent de	100 628,79 €
La section d'investissement présente un excédent de	44 136,61 €
Soit un excédent global de	144 765,40

Assainissement

La section de fonctionnement présente un excédent de	48 194,39 €
La section d'investissement présente un déficit de	467 788,54 €
Soit un déficit global de	419 594,15 €

Lors de l'examen détaillé du budget communal prévisionnel 2015 en commission des finances du 10 avril, M. le Maire a rappelé le contexte actuel s'agissant non seulement d'une part de la baisse des dotations de l'État (environ 100 000€ en cumulé d'ici 2017) mais aussi d'autre part la présence de nouvelles charges et missions assurées par la commune, les NAP ou encore les nécessités d'accessibilité des bâtiments publics en sont deux exemples significatifs.

Afin de ne pas alourdir la fiscalité et pouvoir poursuivre les investissements (entretien des bâtiments communaux, préservation du patrimoine, Maison pluridisciplinaire de Santé,...), il faut continuer à être très rigoureux dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Plusieurs pistes ont été explorées

- Économie au niveau des charges de personnel en prenant des mesures transitoires dans l'attente des réorganisations territoriales,
- A chaque exercice budgétaire :
 - Une réflexion sera à mener sur le coût réels des services et l'impact sur les tarifs de ces services (cantine, NAP, garderie), le résultat en étant aujourd'hui largement déficitaire. Ce déficit est totalement à la charge du budget communal (pas de participation des autres communes dont les enfants fréquentent l'école de Pouilly),
 - Pour les frais de scolarité et concernant les enfants des autres communes fréquentant l'école de Pouilly, il faudra tendre à l'équilibre en adaptant la contribution des communes concernées au coût réel de fonctionnement. Une première augmentation est intervenue en 2015 mais elle est largement insuffisante pour atteindre cet équilibre (une commune proche de la nôtre nous demande une contribution de plus de 800€ pour la maternelle et plus de 450€ • Réflexion à mener aussi sur les communes nouvelles qui nous permettrait, entre autres, de voir les communes associées être exonérées de la contribution au rétablissement des finances publiques.

La commune souhaite continuer à soutenir les associations, en maintenant le niveau de subventions octroyées. M. le Maire souligne l'importance du tissu associatif local dans la vie de la commune. M. le Maire rappelle également que la commune contribue aussi à l'aide aux associations par le prêt gratuit des salles (la valorisation en Euros représente près de 40 000€).

2. Budget Primitif 2015 (Budget communal)

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	1.087.703,75 €	Excédent antérieur reporté	111.776,62 €
Charges de personnel	452.050,00 €	Atténuation de charges	7.000,00 €
Atténuation de produits	5.000,00 €	Opérations d'ordre entre section	36.000,00 €
Opérations d'ordre entre section	17.000,00 €	Produits des services	61.880,00 €
Autres charges de gestion courante	223.812,00 €	Impôts et taxes	1.100.877,13 €
Charges financières	45.000,00 €	Dotations et participations	488.532,00 €
Charges exceptionnelles	1.000,00 €	Autres produits de gestion courante	23.000,00 €
		Produits exceptionnels	2.500,00 €
Total des dépenses	1.831.565,75 €	Total des recettes	1.831.565,75€

Taxes locales directes

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir comme suit, le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation 16,23 %
- Taxe foncière (bâti) 26,26 %
- Taxe foncière (non bâti) 46,89 %
- CFE 15,80 %

Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015 à 20h00 (fin)

4. Budget Primitif 2014 (Budgets annexes)

• Distribution d'eau potable	
La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de	131.078,79 €
La section d'investissement est équilibrée à la somme de	137.636,61 €
• Assainissement	
La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de	120.094,39 €
La section d'investissement est équilibrée à la somme de	977.655,25 €

Vote des budgets :

Par deux voix "contre" (Gérard Curot - Absent (procuration à Annie Henneau)- et Gilles Gaudin de Saint Rémy - qui n'a pas souhaité motiver son choix), et 17 voix "pour", les trois budgets sont adoptés.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire remercie M. Daniel Adam pour le travail particulièrement long et complexe effectué à l'occasion de la préparation du budget.

5. Affaires Diverses

- **Indemnité de sinistre "Pâtis de Velard"**

Lors de la réfection du Pâtis de Velard, un mur en mauvais état s'était écroulé. Bien que non responsable, la commune a partagé les frais de remise en état entre le propriétaire et la société qui a fait les travaux.

Concernant la commune, c'est l'assurance (société AREAS) qui règle les travaux pour un montant de 550€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce règlement de sinistre.

- **Résiliation de l'Abonnement "Lois et Décrets"**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la résiliation de l'abonnement à "Lois et Décrets" qui peut désormais être consulté sur Internet

- **Mesure transitoire à l'occasion du départ en retraite de M. Adam au 01/08/2015.**

Daniel Adam fera valoir ses droits à la retraite au 01/08/2015. Le contexte de modification d'organisation territoriale probable, l'impact du transfert de compétences vers la communauté de communes (ex : urbanisme, eau, assainissement) sont inconnus à ce jour. Les besoins en compétence ne seront plus les mêmes dans les deux prochaines années.

En conséquence, M. le Maire propose d'organiser cette période transitoire sous forme de vacances, pour permettre, le moment venu, de recruter une personne ayant les qualifications requises à ce moment-là.

Le Conseil Municipal accepte, par 18 voix "pour" et une abstention (Christian Clément - absent, procuration à René Desserée) la suppression du poste d'attaché territorial à compter du 01/08/2015.

Par 16 voix "pour", deux abstentions (Gilles Gaudin de Saint Rémy et Christian Clément - absent, procuration à René Desserée) et une voix "contre" (Gérard Curot - absent, procuration à Annie Henneau), le Conseil Municipal accepte la création d'un emploi vacataire à compter du 05/08/2015 et propose ces vacances à Daniel Adam.

M. Gilles Gaudin de Saint Rémy exprime son désaccord quant au choix de la vacation. Il propose entre autres l'embauche d'un consultant, l'emploi d'un retraité bénévole,... Il souhaite que la décision soit reportée.

M. le Maire reprend son argumentation et précise qu'il serait irresponsable d'embaucher aujourd'hui un profil "Directeur Général des Services" tout en ne connaissant pas les besoins à venir.

- **ADOMA**

ADOMA (la structure d'accueil des demandeurs d'asile) invite les Conseillers Municipaux à une rencontre le vendredi 24 avril à 17h30 au Centre Social.

- **Journée Omnisports**

Annick Radigon rappelle que la réunion pour la préparation de la journée omnisports aura lieu le 17/04 à 20h salle 409.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Compte-rendu

Séance ordinaire du mercredi 20 mai 2015 à 20h00

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON , M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Yves COURTOT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)
Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à M. Stéphane ROUX), M. Gérard CUROT (procuration à M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY), M. Christian CLEMENT (procuration à René Dessérée)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 01/04/15, un AMO avait été désigné pour s'occuper du dossier de vidéo protection. Il s'agit de bureau d'études INGENIS Consulting situé à Saint Apollinaire.

M. Burello, du cabinet INGENINS, présente au Conseil Municipal l'avant projet du dossier de vidéo protection.

M. le Maire insiste sur la discrétion à apporter à ce dossier. Il précise qu'il s'agit de vidéo protection (surveillance des flux et des zones) et non pas de vidéosurveillance qui sanctionnerait les infractions automobiles.

L'étude faite par INGENIS Consulting s'appuie sur le travail qui a été effectué par le Référent gendarmerie.

Après présentation complète du dossier, M. le Maire propose de réaliser la totalité du dossier.

Étude réalisée :

Travaux d'infrastructure (Système central, relais radio, CSU)	66.925 € HT
Installation et fourniture caméras	142.400 € HT
TOTAL	209.325 € HT

Plan de financement :

Dépenses :	Mise en place d'un système de vidéo protection :	209.325 € HT
Recettes :	Subvention du FIPD (40 % maximum)	83.730 € HT
	Fonds libres et/ou emprunt	125.595 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de mise en place d'un système de vidéo protection et le plan de financement s'y rapportant.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 01/04/2015

M. Gaudin de Saint Rémy, s'exprimant au nom de M. Gérard Curot - absent- souhaite que la mise au point de M. le Maire concernant la visite à l'EHPAD ne soit pas mentionnée dans le compte-rendu. M. le Maire indique que le compte-rendu est là pour transcrire les échanges qui ont eu lieu. Le compte rendu ne sera pas modifié s'il est approuvé par la majorité du Conseil Municipal.

Par 18 voix pour et 1 abstention (Gérard Curot), le compte-rendu est adopté.

1. Projet maison de santé

Lors de sa réunion du 01/04/15, le Conseil municipal avait délibéré sur le plan de financement prévisionnel sur la base de l'estimation financière établi par la SAMOP, soit 2.787.083€ HT (toutes dépenses confondues). Sur cette base, les demandes de subventions ont été adressées.

Le 29/04/15, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour choisir un maître d'œuvre parmi les 3 candidatures qui avaient sélectionnées lors de la CAO du 28/01/15 à savoir, A2A, BRANDON et ROUX.

Après examen des offres des trois candidats la CAO a proposé de retenir l'équipe BRANDON. La prestation sera assurée pour un montant de 179 000€ HT.

La commission d'appel d'offres a également choisi l'organisme pour la mission contrôle technique et CSP. Ces missions ont été confiées au cabinet QUALICONSULT.

L'architecte pourrait présenter une esquisse fin juin / début juillet. La première étape consistera en la démolition du foirail.

Les demandes de subvention sont en cours d'instruction. Les travaux ne peuvent pas commencer avant l'instruction des demandes de subventions. Le montant des subventions permettra également d'établir un prix de location au m² ce qui permettra aux professionnels de santé d'acter leur engagement définitif.

2. Acquisition Rue Ponsard

La commune a racheté à Madame Pierrette Mercier une parcelle de 17m2 nécessaires pour l'accès au terrain de foot Rue Ponsard. Cette cession s'est faite pour l'Euro, la commune prenant en charge les frais d'acte notarial et de modification parcellaire cadastral.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette acquisition.



Séance ordinaire du mercredi 20 mai 2015 à 20h00 (fin)

3. Bibliothèque

La bibliothèque de Pouilly-en-Auxois projette de constituer un fonds de littérature de l'imaginaire car on assiste à une explosion du genre fantasy/science fiction. Les bibliothèques doivent faire face à cette nouvelle demande des lecteurs et c'est l'objet de la demande d'aide à la constitution de ce fonds. La constitution de ce fonds est estimée à 3165.70 € HT.

Pour ce faire, La commune va solliciter le conseil départemental qui aide l'acquisition de fonds spécifiques ; la dépense subventionnable est de 3000€ HT minimum, taux de subvention 60% du coût HT, subvention plafonnée à 2500€ ht.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de subvention pour constituer un fonds de science fiction.

4. Commission travaux

Un comptage des véhicules est en cours Rue Notre Dame.

Concernant les bâtiments communaux, cela a déjà été évoqué lors du précédents Conseil Municipal.

Rappel : Restos du cœur, Toiture, Réfection classe et dortoir de la maternelle, Travaux de sécurisation d'accès à l'école primaire.

Accessibilité des bâtiments : pour présenter l'agenda d'accessibilité, il faut que les bâtiments soient classés en ERP (Etablissements Recevant du Public). C'est le premier travail que nous réalisons pour programmer ensuite la visite de la commission de sécurité.

A suivre : Parking du Chat Fou - Talus Notre Dame Trouvée

Le SICECO va procéder à la réhabilitation de l'Éclairage Public de la Rue du 19 mars 62.

5. Cession du Gymnase et de la Capitainerie

Ce sujet a déjà été évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal.

L'idée est de céder à la Communauté de Communes ces bâtiments qui ne concernent plus la commune.

Le Conseil Municipal va se positionner, ensuite la Communauté de Communes décidera si elle accepte ou pas.

La vente du gymnase ne pose pas de souci. Par contre, concernant la Capitainerie, la cession nécessite d'approfondir l'étude car si le terrain appartient à la Commune, c'est l'État qui est propriétaire du bâtiment.

Aux vues des informations apportées, les délibérations seront prises lors d'un prochain Conseil Municipal.

6. Affaires diverses

- **Demande de subvention**

L'Association Sportive du Golf de Chailly sollicite le Conseil Municipal pour une demande de subvention.

Par 18 voix contre et 1 abstention (M. Gaudin de Saint Rémy), le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention, le choix budgétaire ayant été de maintenir le niveau de subventions octroyé aux associations en 2014.

- **Publicité autour du terrain de foot.**

Les derniers encaissements datent de 2010. Depuis les travaux, il n'y a plus de panneaux publicitaires autour du terrain de foot.

Afin de bénéficier de recettes complémentaires, l'association foot souhaite s'occuper de l'installation de panneaux publicitaires. C'est l'association qui s'occupera de trouver les sponsors, qui installera les panneaux en accord avec la Commune pour le bon respect de la sécurité.

- **Fête patronale**

En 2008, et compte tenu de la baisse de fréquentation lors de la fête patronale, un tarif forfaitaire avait été établi. La Trésorerie Générale estime que les tarifs ne sont pas en harmonie avec les droits de place du marché hebdomadaire et de la foire mensuelle.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'application du tarif forfaitaire pour les forains.

- **Information Référendum Initiative Partagée**

Un arrêté préfectoral impose à Pouilly (commune la plus peuplée du «nouveau canton») d'installer une borne d'accès internet à compter du 25 mai. Cette borne sera mise à disposition de tout électeur et elle permettra de recueillir leur soutien aux propositions de loi présentées, (application de l'article 11 de la constitution). La commune est également soumise à l'obligation de recueillir les soutiens déposés par les électeurs à l'aide d'un formulaire papier.

La Commune a rempli ses obligations et bénéficiera d'une aide de 850 € pour l'installation de ce poste informatique.

- **Information complémentaire sur les évolutions de postes des emplois communaux.**

Le comité technique a validé à l'unanimité les modifications proposées et évoquées lors du précédent Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Ça s'est passé

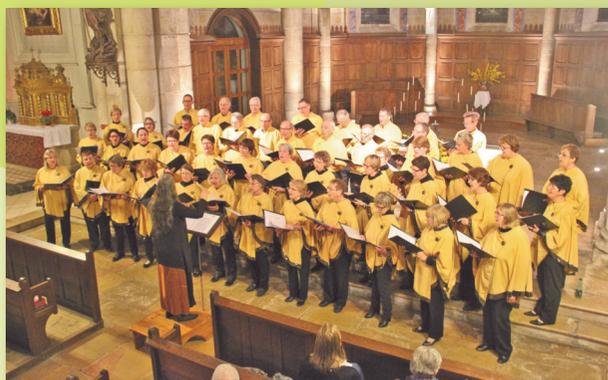
Commémoration du 8 mai



Le Maire, entouré des enfants



Les enfants chantent "le chant des partisans" sous l'arbre de la liberté



Concert de printemps



Le 30 mai, concert de Printemps de l'Harmonie : à cette occasion elle reçoit l'Harmonie de Nuits Saint Georges



Le 11 avril, la chorale de Muizon (dans la Marne) a choisi Pouilly-en-Auxois pour donner un concert. Cette chorale a choisi ce déplacement pour découvrir notre région.

fé à Pouilly



Les Arbres de Mai

COMITE DE JUMELAGE POUILLY EN AUXOIS – LENNINGEN



Dans le cadre du Joli mois de l'Europe en Bourgogne, et à l'initiative du Comité de Jumelage, soutenu par l'Office de Tourisme, l'opération «ARBRE DE MAI EUROPEEN» a été lancée dans Pouilly et ses environs.

Nous remercions les communes, collectivités, associations et particuliers qui y ont adhéré.

C'est ainsi qu'à partir des commémorations du 8 mai, des arbres, mâts, arbustes, ... dans Pouilly et dans certains villages se sont parés de photos, ballons, rubans,

fleurs en papier, drapeaux, objets divers aux thèmes et aux couleurs européennes. Sans oublier le «Pommier de Lenningen», symbole du jumelage, et l'exposition d'arbres textiles et tableaux à la bibliothèque. Durant le moi de mai, chacun a pu librement découvrir les différentes réalisations, illustrant la diversité, la fraternité et la tolérance européenne.

De nombreuses photos ont été prises, le Comité de Jumelage en fera une sélection et vous proposera une projection lors de la visite de nos jumeaux en octobre.



Le 14 juin, le VCPI a organisé ses 3^{èmes} Boucles de l'Espoir. Marche et vélo étaient au RDV. Les sommes recueillies ont été versées à deux associations de lutte contre le cancer : le centre Georges François Leclerc et l'association "Coup de pouce".

Tournoi de foot du 21 juin



L'école Maternelle du Colombier

Entre les vacances d'hiver et celles de printemps, la classe des petits-moyens d'Anne Hamelin a fait de l'élevage. Ce projet s'est organisé en plusieurs temps : la découverte d'un poulailler à Pouilly, l'écoute d'histoires de poules, coqs, poussins, la réception d'une couveuse garnie d'œufs fécondés, l'éclosion des œufs, et puis l'élevage des poussins.

La ferme pédagogique d'Arconcey a fourni la couveuse dans laquelle Didier l'agriculteur a installé 24 œufs, tous différents : des gros, des petits, des blancs, des plus foncés.

Et puis les petits élèves ont attendu 21 jours, en faisant bien précisément ce que Didier avait recommandé : retourner les œufs chaque matin et chaque soir, vérifier qu'il y ait toujours de l'eau dans les petits réservoirs de la couveuse, et puis être patient...

Mais les efforts ont été récompensés car précisément 21 jours après le branchement de la couveuse des poussins ont commencé à casser leur coquille et à sortir de l'œuf : les enfants ont assisté en direct à ces naissances

En tout 16 poussins sont nés, tous différents : des gros, des petits, des noirs, des jaunes, des cous nus.

Lorsque ces poussins ont été bien secs, et remis de l'éclosion la maîtresse les a mis dans une grande cage où les enfants ont appris à les observer, les nourrir, les remettre dans la cage lorsqu'ils se sauvaient. ..Et quand le temps le permettait, tous les poussins allaient prendre l'air dans la cour de récréation.

Maintenant, tous sont dans des poulaillers de parents, grands-parents ou amis afin d'y vivre bienheureux.

Dans la couveuse



Après quelques heures



Dessin d'observation



Tout le monde prend l'air

La classe des élèves de grande section à Dijon

Après quelques semaines de préparation en classe à la découverte des règles de la sécurité routière en tant que piéton ou conducteur et de la connaissance des panneaux principaux, les GS se sont rendus sur la piste de la prévention routière à Dijon, encadrés par deux gendarmes et de nombreux parents.

Une activité ludique et sécurisée où nos apprentis conducteurs ont appris que la route n'est pas un grand

terrain de jeu et que le respect des règles est primordial.

L'après-midi, ils se sont initiés à l'art au musée des Beaux-Arts avec une intervenante sur le thème des instruments de musique.

Ce fut une journée très riche, propice à de nombreux échanges en classe pour approfondir leurs connaissances jusqu'à la fin de l'année.



L'école Primaire Georges Virely

Le lundi 22 juin, les classes de CP et CP/CE1 sont allées à la Citadelle de Besançon. Répartis en petits groupes de six ou sept, les enfants ont découvert le musée comtois, le jardin zoologique, la p'tite ferme, l'insectarium, l'aquarium et le noctarium. Ils se sont également promenés sur les remparts. Parfois très enthousiastes, parfois un peu réticents, les enfants ont passé une journée très enrichissante.



Journée cantonale vélo sur la piste de Maconge le 19 mai



L'école Primaire Georges Virely



Le 15 mai, l'école primaire a organisé un bal folk avec l'aide des Passe Montagnes. Un grand moment de convivialité mêlant petits et grands au son d'une musique entraînante.

Le 11 juin, les élèves des classes de CE2/CM1 de Mme Gibault et de CM1/CM2 de Mme Doreau se sont rendus à Semur en Auxois. Au programme, cinéma, musée et découverte de la ville



Jeudi 18 juin : voyage de la classe de CM2 à Sainte Colombe en Auxois.

Inscrite au projet de circonscription intitulé «Nénette et Rintintin», la classe a étudié pendant l'année scolaire les événements de la guerre 14-18. En art plastique, la couleur «bleu» fut à l'honneur.

Au château de Sainte Colombe, les élèves ont pu visiter l'exposition : «du bleu jean à l'indigo» présentée par l'association Arcade (centre culturel autour du design et des métiers d'art). A l'issue de cette visite, ils se sont essayés à un atelier peinture-collage.



Sortie des CE1/CE2 le jeudi 25 juin à Châteauneuf

Après avoir gravi la colline à pied, nous avons visité le château.

Puis, nous avons emprunté l'ancienne voie romaine, découvert les ruines de l'ermitage St Julien, observé certains arbres, construit une cabane, avant de nous rendre à Solle où le bus nous attendait.



Collège A. Lallemand

Les 6ème découvrent Autun



Associant les cours d'histoire, de géographie et de SVT, les élèves de 5^{ème} sont allés découvrir le château de Guédelon.

Visite au château de Guédelon



Collège A.Lallemand



Défi lecture entre
les CM2 et
une classe de 6ème



Portes ouvertes
au collège
le 20 juin



L'école Notre-Dame

Les GS-CP de Notre Dame à vélo

Les Grandes sections CP ont fait du vélo tous les lundis de mars et avril.



D'abord dans la cour de l'école, il fallait voir où chacun en était avec sa maîtrise du deux roues. A cet âge, le vélo peut se faire avec ou sans roulettes. Prendre confiance dans un environnement nouveau, respecter des règles de sécurité pour soi et pour les autres était un premier objectif.

Faire du vélo en groupe est différent d'une sortie avec ses parents. Il faut être attentif aux autres, anticiper les réac-

tions de ses camarades, doubler à gauche, respecter des distances de sécurité etc....

Une fois évalué le niveau de chacun, aguerris aux déplacements collectifs et à l'aise pour se déplacer dans différents environnements, nous avons continué notre apprentissage sur la piste cyclable du canal.

Quel plaisir de circuler dans un cadre aussi joli et sans voitures !

Direction l'aire de jeux de Pouilly en Auxois.

L'espace largement ouvert et les nombreux chemins nous ont permis de faire de nombreux exercices.

Quand il a fallu choisir de faire la récréation à l'école ou sur l'aire de jeu, les enfants n'ont pas hésité une minute.

Ces séances d'entraînement nous permettront de terminer cette agréable et enrichissante expérience par une sortie à vélo au mois de juin.



Du côté de la bibliothèque...

Roman adulte : Le fils d'une autre,



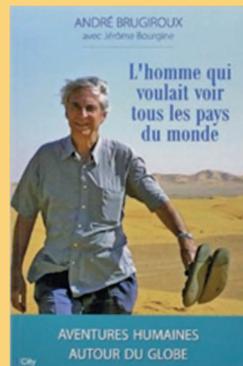
Kathleen McCleary

«À quarante ans, Georgia n'a qu'une obsession : avoir un deuxième enfant, revivre ce sentiment de pur bonheur que lui a procuré sa première grossesse, treize ans plus tôt. Mais rien n'y fait. Un jour, Alice, sa meilleure amie a une idée : lui offrir un don d'ovocytes. Mais, alors que le ventre de Georgia s'arrondit, de douloureux secrets sont révélés. Et bientôt une question terrible se pose : quels parents pour ce

nouveau-né ? De qui est-il légitimement l'enfant ?»
Une histoire touchante et d'actualité !

Documentaire adulte : L'homme qui voulait voir tous les pays du monde, André Brugioux

«Quand il a commencé son périple en 1955, André



Brugioux avait un rêve : voir tous les pays du monde. Presque 60 ans plus tard, le petit banlieusard sans moyens a accompli l'impossible.»

Le récit incroyable d'un globe-trotteur, entre paysages grandioses et aventure humaine.

Album jeunesse : Sur mon île, Timothy Knapman



«Sur mon île, je fais tout ce qui me plaît ! Je joue tout le temps, je mange ce que je veux, je suis le roi, j'interdis les sœurs et surtout, je ne me lave jamais... Mais parfois, une tempête éclate et alors je me sens bien seul sur mon île... »

Avoir un endroit où on peut faire ce qu'on veut, sans avoir d'obligation, quel enfant n'a jamais rêvé de ça. Mais si finalement, le meilleur endroit pour s'amuser c'était la maison ?

Documentaire jeunesse : A toi la Grande-Bretagne, Amélie Castan

«Quand parle-t-on de l'Angleterre ou de la Grande-Bretagne ? Amy a-t-elle des devoirs à faire après l'école ?



Quelle est la recette préférée de Steve ?»

Inutile de partir très loin pour être dépaysé ! Un bon livre pour faire découvrir ce pays aux plus jeunes !

Coup de cœur de la bibliothèque !



Roman ado: Will & Will, John Green

«Will Grayson se méfie des sentiments. Les histoires de cœur portent la poisse, tout le temps. Alors dans la vie, autant se faire discret. Son meilleur ami, Tiny Cooper, est à la fois une bénédiction et une vraie plaie : ami fidèle et rayonnant, il est aussi ouvertement gay que corpulent et n'a pas l'habitude de passer inaperçu. À l'autre bout de la ville, un adolescent en pleine déprime assume mal sa différence. Le hasard veut qu'il se nomme lui aussi Will Grayson...»

Après la maladie, John Green aborde dans ce roman le sujet de l'homosexualité. Et comme d'habitude, c'est une réussite !



La bibliothèque prend des vacances
et sera fermée du 11 au 29 août inclus.

Toute l'équipe vous souhaite des vacances ensoleillées
et pleines de lecture !



Les Épiciers de Pouilly

Le supermarché «Super U»

Il s'agit d'une entreprise familiale créée en 1979, aujourd'hui c'est la quatrième génération d'épiciers qui gère la société.

Autrefois, c'était une petite épicerie située au centre ville de Pouilly (où est actuellement le Crédit Mutuel) et elle y fut exploitée jusqu'en 1984.

Après plusieurs agrandissements, cette boutique, à l'origine d'une vingtaine de m² s'accrut jusqu'à une surface de vente de 200 m². puis par manque de place et de parking, la famille Truchot décida en 1984 d'implanter un supermarché à l'enseigne MAXIMARCHÉ de 550 m² à 300 m du centre ville, aujourd'hui exploité par GIFI.

En 1989, ce magasin s'agrandit à 1000 m² avec la création d'une station service.

En 1997, un changement d'enseigne et des travaux de rénovation eurent lieu, le supermarché prit l'enseigne ATAC.

En 2006, à nouveau par manque de place de parking, un nouveau supermarché fut construit Route de Saulieu, la surface de vente passa à 1800 m², toujours sous l'enseigne régionale ATAC.

En 2015, c'est le grand changement, la famille TRUCHOT



quitte la centrale d'achat SCHIEVER pour adhérer à la coopérative SYSTEME U.

Après 10 jours de travaux pour mise en conformité à l'enseigne, la réouverture se fait sous l'enseigne SUPER U, nationalement connue, dynamique.

Le choix s'est porté sur SUPER U, magasins indépendants, n'appartenant pas aux centrales d'achats, ils sont très attachés aux valeurs du commerce, du service, de la région. les gammes de produits sont larges et les prix attractifs pour les consommateurs. Ils sont proches de leurs clients, fournisseurs et collaborateurs.

Tous les collaborateurs de SUPER U Pouilly ont été formés pour appréhender ce changement d'enseigne dans des conditions optimums.

Cette enseigne nationale attire aujourd'hui sur Pouilly un flux de nouveaux clients extérieurs au canton.

A ce jour, depuis le changement, huit emplois à temps plein ont été créés.

Le Leader Price Express



Après deux semaines de fermeture pour travaux et changement d'enseigne, le petit Casino de Pouilly en Auxois a réouvert ses portes le 9 mai 2015 sous l'enseigne Leader price express.

Les gérants en place depuis le 17 octobre 2012 sont toujours là, Leader Price étant une filiale du groupe Casino. On y trouve un plus grand choix de produits frais, et surtout des tarifs très intéressants.

Les horaires d'ouverture sont les suivants : du mardi au samedi, de 8h à 13h et de 15h à 19h30 et le dimanche de 8h30 à 12h30.

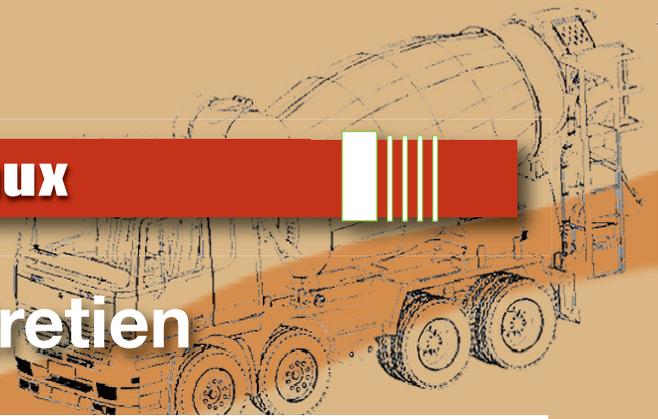
De plus du 15 juin au 15 août, le magasin ouvre également le lundi de 15h à 19h30.





Travaux

Travaux d'entretien



Travaux d'entretien réalisés au Point à temps automatique fin juin sur certaines de nos voies communales.

Cette méthode d'entretien permet de reprendre entre autres, des faïençages qui sont néfastes pour la chaussée (infiltration d'eau sous la couche de roulement avec risque de départ de matériaux par la suite). Un entretien régulier permet donc de préserver pour encore quelque temps les couches de roulement.

Pose des résines ruelle du gué et rue du docteur Gagey, où d'autres aménagements sont à venir dans les prochains jours (pose de coussins berlinois).

Flash sur...

AMICALE pour le DON de SANG bénévole de Pouilly et sa région



Notre amicale a été fondée en 1977 par Messieurs le docteur Chaillot, Michel Cavagna et René Fernandez qui en fut le 1^{er} président de 1977 à 1987.

Puis ont œuvré

- Bernadette Gachon de 1987 à 1995
- Michel Fevre de 1995 à 2005
- J.Luc Richard de 2005 à 2015
- et depuis janvier 2015 Annie Henneau

Notre amicale est composée de dix huit membres. Elle a pour but premier de promouvoir le don de sang et d'organiser les collectes de sang en collaboration avec l'établissement français du sang.

Six collectes par an se font dans la bonne humeur et la convivialité.

Les prochaines collectes se dérouleront les :

06/08/2015 – 01/10/2015 – 03/12/2015 -
13/02/2016 – 14/04/2016 – 09/06/2016 – 04/08/2016
22/10/2016 – 22/12/2016

Sachant que huit semaines doivent séparer chaque don, que les femmes peuvent donner quatre fois/an et les hommes six fois/an et cela à partir de 18 ans jusqu'à 70 ans révolus.

A l'issue de ce geste, une collation généreuse est offerte à chacun.



Rappelons que le don est bénévole – anonyme et gratuit
«Donner pour sauver des vies»

L'amicale entretient ce climat convivial par l'organisation d'une marche semi-nocturne en août (22/08/2015), un loto en octobre novembre (30/10/2015) et une sortie extérieure (date mobile en fonction du choix) où tous don-



neurs et sympathisants sont invités.

Nous faisons appel aux bonnes volontés pour rejoindre le groupe où les contraintes sont partagées, donc légères.

Autour de nombreux responsables sont réunis les donateurs afin de montrer qu'ils ont tous un grand cœur pour lutter contre le malheur

Donneur sans visage
Pour le moribond
C'est à tout âge
L'âge du don
Sois fier de ton geste
Dans l'anonymat
Et sur le cœur
L'insigne du bénévole



Le Centre social propose des sorties en famille pour l'été

Le Centre Social propose un petit programme de sorties à partager en famille pendant l'été. Sur inscription au 03 80 90 86 61 (programme disponible à l'accueil du Centre Social)

LUNDI 13 JUILLET

Journée à la piscine de Montbard. Voyage en bus, pensez à prendre votre pique-nique. Rendez-vous devant le Centre Social à 10h, retour à 17h15.

Tarif (bus+entrée) :

4€ adulte, 2€ enfant.

Shorts de bains interdits.

MERCREDI 15 JUILLET

Journée d'initiation au Golf et au Tir à l'Arc à Chailly-sur-Armançon, pensez à prendre votre pique-nique.

Rendez-vous à 9h30 devant le Centre Social, retour 17h30. Covoiturage. Tarif : 4€ adulte, 2€ enfant.

MERCREDI 22 JUILLET

Journée à Dijon. Le matin direction le parc de jeux pour enfants à JUNGLE KID (chaussettes obligatoires), puis pique-nique et après-midi au parc de la Colombière. Rendez-vous à 9h devant le Centre Social, retour à 18h. Tarif tout compris : 4€ adulte, 2€ enfant.



L'écho de la sirène

Le FPTSR (Fourgon Pompe Tonne Secours Routier) est un véhicule à double fonction incendie ou secours routier. Il est armé de trois à six pompiers, avec des qualifications différentes, en fonction de la mission.

En ce qui concerne les secours routiers, l'armement minimum du véhicule est le suivant :

- Un chef d'agrès au grade minimum de sergent, titulaire de la formation correspondante
 - Un conducteur poids lourd, titulaire de la formation secours routier et d'un examen permettant l'utilisation des pompes du véhicule (COD1)
 - Un équipier titulaire du module SR
- En ce qui concerne la partie incendie, l'armement minimum du véhicule est le suivant :
- Un chef d'agrès au grade minimum de sergent, titulaire de la formation correspondante
 - Un conducteur poids lourd, titulaire de la formation incendie et d'un examen permettant l'utilisation des pompes du véhicule (COD1)
 - Un chef d'équipe, titulaire du module incendie et du module chef d'équipe donnant accès au grade de caporal
 - Un équipier, titulaire du module incendie

Ce véhicule est destiné à traiter les interventions d'incendie en tout genre mais aussi à assurer la protection des biens, des personnes et à extraire des victimes lors d'accident (plus communément appelé désincarcération).



Peut-être de futurs pompiers?

Cet engin dispose donc de tout le matériel nécessaire permettant de mener à bien sa mission.

- Lances et tuyaux
- A.R.I (Appareils respiratoire Isolants) permettant de travailler en milieu hostile
- Pincés et appareils de découpe
-

Chaque personne, dans le véhicule, a des missions et des qualifications bien définies, un élément manquant et le véhicule n'est plus opérationnel.

Après notre porte ouverte où nous avons eu des échanges enrichissants avec la population locale, nous vous invitons à venir nous rencontrer chaque 1er dimanche du mois et découvrir l'univers de notre caserne. Vous avez des questions, n'hésitez pas à vous rapprocher du chef de Centre : lieutenant LALIGANT cs26@sdis21.org

État civil

Naissances

BÉAL LIEGAULT Louise Victoire	15 mars 2015
BUTTACAVOLI Ornella	16 mars 2015
ORSINI Théophile San	26 mars 2015
MATUSZAK Marin Noël Jean	16 avril 2015
VENTALON Alixane	30 avril 2015
POUPÉE Alice Raymonde Anne Marie	10 juin 2015

Décès

DE FORGES DE MONTAGNAC Madeleine Suzanne née ESTRADE	04 avril 2015
DORET Maurice Louis	18 avril 2015
BOURGOGNE Lucette Reine Andrée	22 avril 2015
ROBBE David Jérôme	23 avril 2015
CHALUMEAU Raymond Maurice	29 avril 2015
FERNANDEZ Odette Hélène Emilie née THOUVIOT	04 mai 2015
FAUCONET Germaine Hélène née BIANCHI	11 mai 2015
GAUDRAY Concetta Ilba née FILIPPI	15 mai 2015
PRUVOT Christiane Louise Marcelle née AUFFRET	22 mai 2015
CHALUMEAU Marie-Thérèse née PAULE	03 juin 2015
SABATHIER Anne-Marie Jeanette Odile	16 juin 2015

Brèves

Calendrier des Manifestations 2015

Mercredi 25 juillet à 22 h	Ciné plein air "A la poursuite de demain" Entrée gratuite	Cour de l'école primaire (salle des fêtes si mauvais temps)
Samedi 08 août de 16h à 19h	Don du sang	Salle polyvalente
Dimanche 13 septembre	Rallye automobile des Hautes Côtes	Pouilly
Jeudi 1er octobre de 16h à 19h	Don du sang	Salle polyvalente
Vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 octobre	Accueil de nos jumeaux de Lennigen	Pouilly

Crédit photos : la mairie de Pouilly

Jumelage

LES 9-10-11- OCTOBRE 2015: visite de nos jumeaux de Lennigen avec hébergement, animations et restauration à Pouilly ou dans les environs. Si vous souhaitez accueillir une famille de Lennigen, merci de contacter le Comité de Jumelage. Sylvie Roiff 03 80 49 21 60



La MAIRIE de POUILLY-EN-AUXOIS COMMUNIQUE

Dans le cadre de la vigilance canicule, il est rappelé qu'un registre est ouvert en Mairie, pour recenser toutes personnes souhaitant être contactées par les services sanitaires et sociaux, dans le cadre des plans d'alerte et d'urgence.

L'inscription sur ce registre est, bien entendu, confidentielle et s'effectue dans un cadre de volontariat.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps et se ventiler



Manger en quantité suffisante



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Ne pas boire d'alcool



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Éviter les efforts physiques



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

